

Mairie de BERTRY
1, rue Léon Gambetta
59980 BERTRY



03 27 75 18 02



mairiedebertry@orange.fr



www.bertry.fr



Bonne rentrée !!

Guide pratique de la rentrée scolaire BERTRY



2 & 3	Edito
4 & 5	Ecole maternelle Aurore
6 & 7	Ecole élémentaire Jules Leroux
8	Portail eTicket - Cantine - Menus
9	Garderie
10	Le stationnement
11	Interdiction de fumer aux abords des écoles

Edito



Alban CAFFIAUX
Maire de Bertry

Madame, Monsieur,

Cette rentrée scolaire 2026 a une saveur toute particulière : elle marque notre première rentrée d'élus à vos côtés, parents, nouveaux parents, enfants, enseignants et acteurs de la vie scolaire de notre commune.

À cette occasion, il nous semblait important de consacrer ce numéro du Bertrésien à nos écoles et à tout ce qui les entoure. Parce qu'une école ne se résume pas uniquement à une salle de classe : c'est un véritable lieu de vie, d'apprentissage, de rencontres et de souvenirs.

Cette rentrée est aussi l'occasion de rappeler quelques règles simples qui permettent à chacun de mieux vivre ensemble.

Nous avons notamment la chance de disposer d'environ 130 places de stationnement à proximité de nos deux écoles. Elles doivent nous permettre de faciliter les arrivées et les départs, tout en assurant la sécurité de nos enfants. À nous tous de les utiliser et d'adopter les bons comportements, même lorsque nous sommes pressés.

Nous souhaitons également préserver des espaces sans tabac aux abords de nos écoles. Il en va de la santé de nos enfants, mais aussi de la qualité et de la propreté de leur environnement quotidien. Nous demandons donc à chacun d'être particulièrement vigilant, notamment concernant les mégots de cigarettes. Dans les prochaines semaines, la commune travaillera à la mise en place de solutions permettant de limiter davantage ces déchets au sol.

Cette année sera également marquée par la création du Conseil municipal des enfants. Nous souhaitons donner la parole aux plus jeunes, écouter leurs idées et leur permettre de devenir de véritables acteurs de la vie de Bertry. Leur regard sera précieux pour les élus que nous sommes.

Tout au long de cette année, nous travaillerons main dans la main avec les équipes enseignantes, les agents communaux, l'Amicale Laïque, les représentants des parents d'élèves et l'ensemble de celles et ceux qui font vivre nos écoles.

Notre ambition est simple : permettre à chaque enfant de grandir, apprendre, s'épanouir et surtout se créer des souvenirs indélébiles dans nos écoles de Bertry.

À tous les enfants, aux parents, aux enseignants et à l'ensemble du personnel : je souhaite une très belle rentrée et une excellente année scolaire 2026-2027.

Alban Caffiaux
Maire de Bertry



Adeline CACHEUX
Adjointe aux affaires scolaires,
périscolaires et extra-scolaires

Madame, Monsieur, Chers parents,

Une rentrée placée sous le signe de la réussite et du bien-être de nos enfants

Après la pause estivale, le mois de septembre marque le retour des enfants sur les bancs de l'école et, avec lui, une nouvelle année scolaire pleine de projets, de découvertes et de beaux moments à partager.

Cette rentrée est l'occasion de vous présenter les différents services proposés aux familles :

- La garderie périscolaire permet d'accueillir les enfants avant et/ou après la classe, afin de faciliter l'organisation quotidienne des parents, dans un environnement adapté.
- La restauration scolaire, quant à elle, constitue un temps important de la journée. Au-delà du repas, la cantine est un véritable moment de convivialité, d'apprentissage du vivre-ensemble et de sensibilisation à une alimentation équilibrée.

Derrière ces services, ce sont de nombreux agents communaux, personnels des écoles et partenaires qui œuvrent chaque jour pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Je tiens à saluer leur implication, leur disponibilité et leur engagement auprès de nos jeunes élèves.

Je souhaite également une excellente rentrée à l'ensemble des enseignants et des équipes éducatives. Leur travail, leur patience et leur passion sont précieux pour accompagner nos enfants sur le chemin de la connaissance et de l'autonomie.

Enfin, une pensée particulière pour les enfants qui feront cette année leurs premiers pas à l'école, ainsi que pour ceux qui franchiront une nouvelle étape de leur parcours scolaire. Que cette année soit pour chacun synonyme de curiosité, de confiance, de progrès et de réussite !

En tant qu'adjointe aux écoles et à la jeunesse, je resterai pleinement mobilisée aux côtés des familles et de l'ensemble de la communauté éducative pour faire de l'école un lieu où chaque enfant puisse grandir, apprendre et s'épanouir.

Très belle rentrée à toutes et à tous !

Adeline Cacheux
Élue aux affaires scolaires, périscolaires et extra-scolaires

Votre enfant va entrer à l'école maternelle. C'est une étape importante de sa vie qui va s'accompagner de changements. Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, nous avons regroupé tous les renseignements et recommandations qui nous paraissent importants et qui ont pour but le bien être des enfants. Nous vous invitons à en prendre connaissance et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'école maternelle qu'est ce que c'est ?

L'école maternelle fait partie de l'école primaire. Elle couvre le cycle des apprentissages premiers cycles I. Les cinq domaines d'apprentissage des programmes de l'école maternelle sont : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique / Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques / Construire les premiers outils pour structurer sa pensée / Explorer le monde.



Qui fait quoi ?

La directrice est une enseignante. Elle a la charge d'une classe. Pour effectuer le travail de direction, elle est remplacée auprès des élèves un jour par semaine. Elle est à la fois gestionnaire, animatrice pédagogique, coordinatrice. Mais elle n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les enseignants de l'école. Elle élabore également le projet d'école, accompagnée de toute l'équipe scolaire et préside le conseil d'école. Elle reçoit les parents pour les inscriptions ou à leur demande, organise les élections des représentants des parents d'élèves.

Les enseignants de la maternelle ou de l'élémentaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer toutes les classes de la maternelle au CM2. L'enseignant de maternelle marque une rupture avec la nounou ou les puéricultrices de la crèche puisque, avec lui, l'enfant devient un élève. A l'école maternelle, la priorité est donnée à la socialisation, à la maîtrise du langage, au repérage dans l'espace et le temps et aux premières notions mathématiques.

L'agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) possède un diplôme petite enfance et est recruté par la municipalité. Rattaché à l'enseignant, l'ATSEM joue un rôle très important dans la classe. Elle surveille les enfants, anime les activités pédagogiques, accompagne aux toilettes, aide les enfants à s'habiller quand ils sortent en récréation, prépare et range le matériel...

Les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) accompagnent les élèves ayant des besoins particuliers afin de les aider à devenir autonome.

Les sorties scolaires :

Différentes sorties seront organisées tout au long de l'année en fonction des projets de classe ainsi que des ateliers parents-enfants (recettes de cuisine, semaine du goût, des mathématiques...). Nous aurons parfois besoin de votre

participation afin d'assurer la sécurité du groupe. Dans ce cas un planning d'inscription sera affiché dans le couloir. N'hésitez pas à y participer dès que vous le pouvez.

Après l'école :

La municipalité propose un service de restauration scolaire ainsi qu'une garderie. L'inscription à ces services se fait en mairie. Les inscriptions sont réservées par les familles au moyen d'un logiciel en ligne. Les services municipaux sont à votre disposition en mairie pour expliquer le fonctionnement de la garderie et de la restauration scolaire.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire. Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant, il doit donc être présent régulièrement. L'école n'est pas une garderie. Toute absence doit être signalée par téléphone et justifiée par écrit au retour de l'enfant en classe. La première année les enfants sont souvent plus sensibles aux maladies. L'école n'accueille pas les enfants malades. Aucun médicament ne sera administré, sauf pour les cas de maladies chroniques (asthme...). Dans ce cas, merci de contacter l'enseignant. Un certificat médical devra être fourni pour établir un accueil individualisé. Pour les maladies contagieuses (varicelle...), merci de prévenir l'école dans les plus brefs délais. Un certificat médical de non contagion sera demandé au retour de l'enfant afin qu'il puisse réintégrer la classe.



ECOLE MATERNELLE AURORE
rue de la République - 59980 BERTRY
09 63 45 46 72 ou 03 27 75 18 95
ce.0594283k@ac-lille.fr

Notre école est ouverte aux enfants de 2 à 6 ans

Section des tout petits (TPS) : enfants nés en 2023
Section des petits (PS) : enfants nés en 2022
Section des moyens (MS) : enfants nés en 2021
Section des grands (GS) : enfants nés en 2020

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
09h00-12h00 / 13h45-16h45

Nous comptons sur vous pour respecter ces horaires. L'accueil est assuré 10mn avant l'heure d'entrée. Par mesure de sécurité, les portails sont fermés en dehors de ces horaires. Une sonnette est à votre disposition près de la grille si vous avez besoin d'entrer en dehors de ces horaires.

L'école élémentaire Jules Leroux, composée de six classes, accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et le cycle 3 (CM1-CM2). Les locaux des écoles appartiennent à la commune qui en a la charge et l'entretien.

Une organisation nationale

Les programmes sont nationaux et obligatoires pour tous les professeurs et tous les élèves. Les enseignements sont conçus par cycle, d'une durée de trois ans. Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2). Le cycle 3, ou cycle de consolidation comprend le cours moyen première année (CM1), le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège en classe de sixième.



Les apprentissages à l'école élémentaire

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

Dès le CP, les élèves découvrent l'apprentissage d'une langue vivante (étrangère ou régionale). Au cycle 2, le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale), une éducation physique et sportive ainsi qu'un enseignement moral et civique.

Au cycle 3, les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'histoire des arts.

L'école prend en compte la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève. A côté du raisonnement et de la réflexion

intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, l'imagination créatrice...

Le projet pédagogique de l'école Jules Leroux est articulé autour de 3 axes :

- L'éducation à l'environnement et au développement durable. L'école est labélisée E3D niveau 2*
- Le sport et la citoyenneté.

L'objectif de ces deux axes est de favoriser le vivre ensemble, la transmission de valeurs solidaires et de former de futurs citoyens éclairés, responsables et conscients des grands enjeux environnementaux qui sont aujourd'hui les nôtres.

- La résolution des problèmes.

L'objectif de cet axe est de mettre l'accent sur un domaine où les

élèves ont souvent des difficultés et leur donner toutes les chances d'être en situation de réussite en les accompagnant via une pratique très régulière et en les aidant à s'approprier différentes clés méthodologiques.

* La labélisation « E3D » (Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.



ECOLE ELEMENTAIRE JULES LEROUX
2, rue Caudron - 59980 BERTRY
03 27 75 17 47
ce.0594282j@ac-lille.fr

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
08h45-12h15 / 14h00-16h30

Nous comptons sur vous pour respecter ces horaires. L'accueil est assuré 10mn avant l'horaire d'entrée. Par mesure de sécurité, les portails sont fermés en dehors de ces horaires. Une sonnette est à votre disposition près de la porte rue Caudron si vous avez besoin d'entrer en dehors de ces horaires.

Si votre enfant est inscrit dans une des écoles de Bertry et que vous souhaitez qu'il mange à la cantine, rendez-vous à l'accueil de la mairie afin de récupérer vos identifiants et votre mot de passe provisoire pour accéder à l'application eTicket où vous pourrez acheter en ligne et réserver les repas pour la cantine.



Bienvenue sur eTicket !

Portail Famille eTicket > Bienvenue sur eTicket !

Votre structure a choisi le logiciel eTicket pour gérer les réservations des activités de vos enfants.

Vous trouverez ici toute l'aide nécessaire pour utiliser votre application Portail Famille.

Téléchargez l'application eTicket



Google Play Android



App Store iOS

Menu de la semaine
SEMAINE DU 31-08-2020 AU 06-09-2020
Midi
BERTRY - PRIMAIRES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Entrée		Tomate vinaigrette Carottes râpées persilles		Concombre vinaigrette Chou-fleur sauce cocktail	Beurre vinaigrette Haricots beurre vinaigrette à l'ailade
Pot		Muguet végétal Ketchup (dossier) Pâtes		Escalope de bœuf Bourguignon Riz Carotte vichy	Hoki pané sauce dujolaise Frites Julienne de légumes (carottes, courgette, céleri)
Fromage		Petit Brie Bio Le Libris		Gouda	Petit suisse fruit (BIO)
Dessert		Fruit de saison Fruit de saison		Fruit de saison Fruit de saison	Café Ligeoise

☒ Local
☒ VEP
☒ Global G.A.P.

☒ CE2
☒ Savoir en Or

☒ Végétarien
☒ Bio

Les menus ne sont pas contractuels, le service clients étant soustrait des variations possibles des fournisseurs et des éventuels commandés.

Présence de...

Vous trouverez sur le site www.bertry.fr les menus des cantines ainsi que toutes les infos incluses dans ce livret.

Afin de constituer le dossier, les pièces suivantes sont à fournir :

- Copie du livret de famille,
- Noms, prénoms du responsable légal, adresse postale et adresse email,
- 1 ou 2 numéros de téléphone,
- Le ou les noms des enfants à inscrire, date et lieu de naissance de chacun ainsi que leur classe respective,
- Le justificatif de la CAF du Quotient en PDF ou photocopie (pas de capture d'écran), document obligatoire pour bénéficier de la cantine à 1€.

	Bertrésiens	Extérieurs
Quotient de 0 à 1000€	1€	1€
De 1001 à 2500€	3€	3€
Supérieur à 2501€	3,10€	3,30€

Pour acheter les tickets de cantine vous devez cliquer sur cette icône :



Entrez le nombre de tickets et ensuite payez en ligne. Il s'agit d'un prépaiement donc vous ne pourrez réserver les repas qu'après avoir acheté les tickets virtuels qui seront ensuite

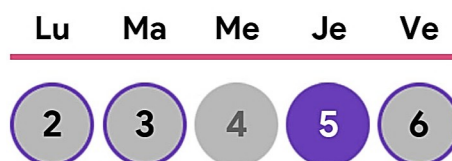
visibles dans votre porte monnaie virtuel (même icône que pour l'achat).



Pour la réservation, vous devez procéder de la manière suivante :

- **Le MERCREDI avant 10h00 pour les repas des JEUDI et VENDREDI suivants,**
- **Le VENDREDI avant 10h00 pour les repas des LUNDI et MARDI suivants.**

Il vous suffit de faire un clic gauche sur la date désirée et celle-ci apparaîtra en violet plein.



Exemple ci-dessus : pour le jeudi 5, vous avez commandé votre repas avant le mercredi 4 à 10h00.

Vous devez procéder de la même façon pour décommander et aux mêmes conditions de jours et d'heures. A défaut, nous ne pourrions malheureusement pas inscrire votre enfant ce jour-là à la cantine pour une raison évidente d'organisation vis-à-vis de la commande déjà passée à notre traiteur.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute autre question.

Garderie : inscription et paiement sur le site :

<https://www.scic-vacances-plurielles.fr/nord/bertry/>



Scic Vacances Plurielles

L'accueil périscolaire à Bertry

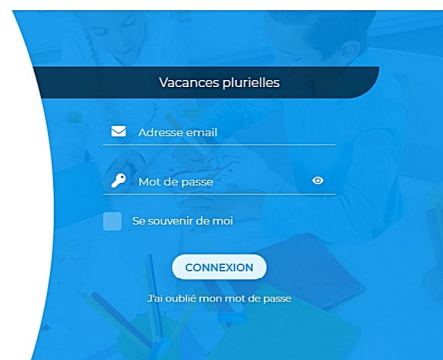
Vacances Plurielles propose chaque jour en partenariat avec la commune de Bertry, un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école de Bertry.

L'organisation de l'accueil périscolaire :

- chaque matin de 7h45 à 8h45, l'équipe accueille les enfants de l'école primaire dans la salle du Temple, rue du Temple. (les enfants de la maternelle sont accueillis par le personnel communal dans le préfabriqué). Les enfants peuvent jouer, lire ou faire des petites activités avec l'équipe d'animation.
- chaque midi, l'équipe récupère les enfants à l'école pour aller à la cantine. Après le temps du repas, les enfants restent par classe pour respecter le protocole sanitaire. Les activités proposées sont variées et le planning est prévu par cycle par l'équipe d'animation.
- chaque soir de 16h30 à 18h, les enfants de l'école primaire et de la maternelle sont accueillis dans la salle du Temple par l'équipe d'animation. Un planning d'activités est également mis en place et renouvelé après chaque vacances scolaires.

Tarifs : de 0.25€ à 0,65€ par heure et par enfant en fonction de votre quotient familial.

Pour s'inscrire : un compte parent est à créer sur **MyPérischool**



<https://vacancesplurielles.myperischool.fr>

Code d'accès : **VACPLUR**

En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe

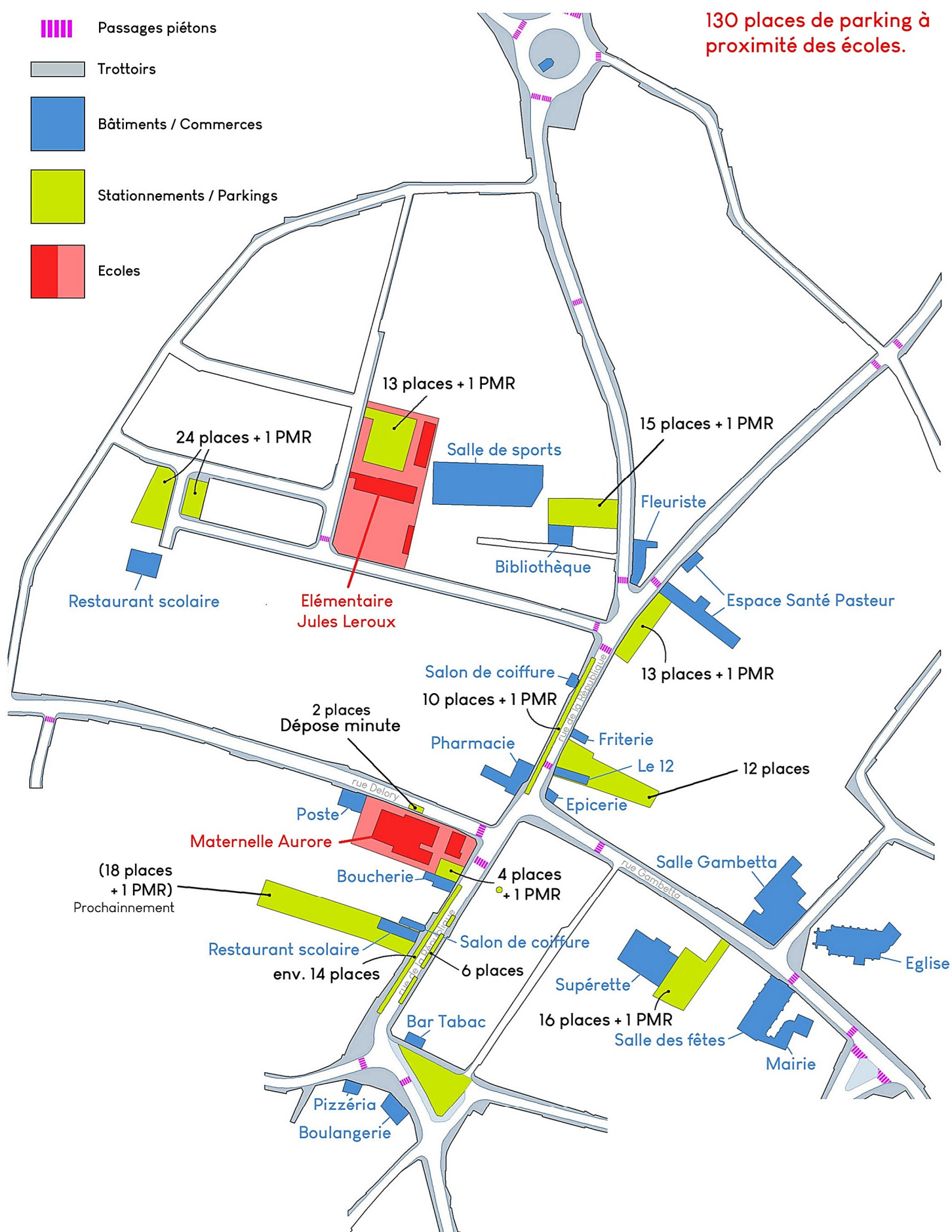
Vacances Plurielles Nord

58 chemin de Montay
59360 LE CATEAU CIS

Contact Marie REGNIER :

Téléphone : 07.64.57.03.22

Mail : marieregnier@vacancesplurielles.fr





Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires.
Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur tabac-info-service.fr ou appelez le 3989.

Les parcs, plages, abribus et abords des écoles rejoignent la liste des lieux où il est interdit de fumer, afin de limiter l'attractivité du tabac, notamment auprès des jeunes.

Alors que 90 % des fumeurs commencent avant 18 ans, de nouvelles interdictions de fumer, visant explicitement les lieux de sociabilité quotidienne des jeunes, sont en vigueur depuis le dimanche 29 juin 2025.

Quels sont les lieux concernés ?

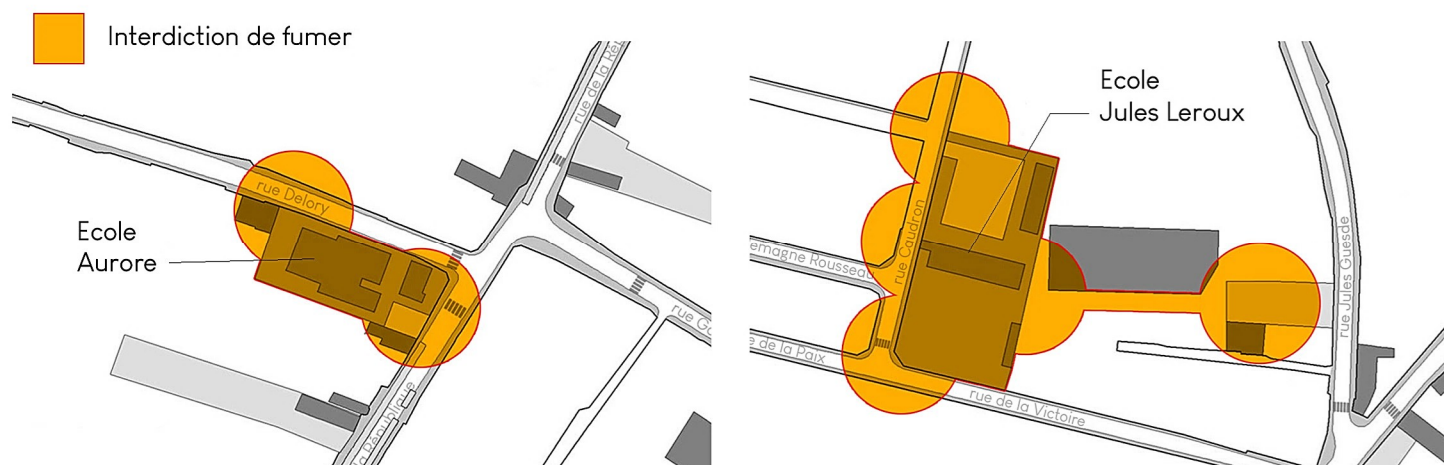
Un décret, paru au Journal Officiel du 28 juin 2025, vient encadrer l'interdiction de fumer dans plusieurs lieux publics extérieurs fréquentés par les jeunes.

Les lieux concernés par l'interdiction de fumer sont :

- les parcs et jardins publics,
- les plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire,
- les zones affectées à l'attente des voyageurs, comme les abribus par exemple, pendant les heures de service,
- **les abords immédiats des établissements scolaires**, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, à compter de la publication de l'arrêté qui viendra préciser que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres, soit dans les tout prochains jours,
- les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives, pendant les heures d'ouverture.

Ces lieux deviendront juridiquement des espaces sans tabac, comme les lieux clos recevant du public.

Le décret prévoit que toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par une contravention de 4 classe, soit une amende forfaitaire de 135 €, pouvant aller jusqu'à 750 €.





Samedi | **10h → 17h**
19 SEPT | **Salle de sports**
Entrée libre

www.bertry.fr



TROTINETTE ÉLECTRIQUE LES NOUVELLES RÈGLES

À partir du **1^{er} SEPTEMBRE 2026**,
de nouvelles mesures s'appliquent.

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES,

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !

14+

ÂGE MINIMUM
14 ans minimum
pour conduire une
trottinette électrique.

CASQUE

Obligatoire pour tous
les usagers.

ÉQUIPEMENT

Le port d'un gilet ou d'un
équipement rétro-réfléchissant
est obligatoire la nuit ou en
cas de visibilité insuffisante.

ÉCLAIRAGE

Éclairage avant et arrière
obligatoires, ainsi que des
dispositifs réfléchissants
latéraux et arrière.

25

VITESSE MAXIMALE
La vitesse est limitée
à 25 km/h.

TÉLÉPHONE & ÉCOUTEURS

Interdiction d'utiliser
un téléphone ou de porter
des écouteurs en circulant.

PASSAGER INTERDIT

Transporter un passager
sur une trottinette
électrique est interdit.

ALCOOL & STUPÉFIANTS

Interdiction de conduire
sous l'emprise de l'alcool
ou de stupéfiants.



ASSURANCE OBLIGATOIRE
Une assurance responsabilité civile
spécifique est obligatoire pour circuler
en trottinette électrique.



OÙ CIRCULER ?

- ✓ Priorité aux pistes et bandes cyclables.
- ✓ À défaut, circulation sur les routes
dont la vitesse maximale autorisée
est de 50 km/h ou moins.
- ✓ Interdiction de circuler sur les trottoirs,
sauf autorisation de la mairie.



SANCTIONS

Le non-respect de ces règles peut entraîner
des amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

35 €
(2^e classe)
Équipements
manquants

135 €
(4^e classe)
Utilisation du téléphone
ou écouteurs

1 500 €
(5^e classe)
Circulation sur trottoir,
transport d'un passager,
conduite sous alcool
ou stupéfiants



Partageons la route
et respectons les règles
pour bien vivre ensemble !



www.bertry.fr

Parents 
ou futurs parents,
votre avis compte !

CAZC
Communauté d'agglomération
Caudrésis-Catésis

La Communauté d'Agglomération du
Caudrésis-Catésis souhaite mieux comprendre
vos besoins et vos attentes en matière
d'accompagnement à la **parentalité**
et à la **petite enfance**.

VOTRE AVIS NOUS AIDE À :



Mieux adapter
les services
à vos besoins



Construire
des actions utiles
pour toutes les
familles



Garantir des
réponses anonymes
et confidentielles

**RÉPONDEZ À NOTRE
QUESTIONNAIRE**
en quelques minutes !



SCANNEZ-MOI !



5 à 10
minutes seulement !

Rapide, simple et utile !



Vos réponses sont précieuses
pour construire ensemble
l'avenir de nos enfants !

Nord
Le Département est là



Merci pour votre participation ! 

BERTRY
**Création du
Conseil Municipal
des Enfants**

CME

**Donne ta voix
à ta commune !**

Pour les élèves
de CE2, CM1 et
CM2 et de
Bertry ayant
moins de 16
ans



École Jules-Leroux
de Bertry



Bientôt plus d'informations sur
les candidatures et les élections !

Ville de Bertry